

/DE.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-397 du 23 Septembre 1986

Portant nomination du Directeur Général  
et du Directeur Administratif et Financier  
de l'Office des Transports Aériens du  
Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU le Décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- WU l'Ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- WU la Loi N°81-14 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- WU le décret N°85-43 du 11 Février 1985 portant attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Défense et des Forces Armées Populaires ;
- WU Le Décret N°85-44 du 11 Février 1985 portant création, attributions et fonctionnement de l'Office des Transports Aériens du Bénin (TAB) ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 9 Septembre 1986 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 10 Septembre 1986 ;

SECRET :

Article 1er.- Le Camarade Lieutenant-Colonel François KOUYAMI est nommé Directeur Général de l'Office des Transports Aériens du Bénin (TAB).

... \ ...

Article 2. - Le Camarade Capitaine Roger AKOIDO est nommé Directeur Administratif et Financier de l'Office des Transports Aériens du Bénin (TAB).

Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Septembre 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU. -

... \ ...  
Le Ministre des Finances  
et de l'Economie.

Didier DASSI

Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SCCEN 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2  
MDFAP 4 MFE DIR CAB NIL/PR 6 SPI 2 IGE 3 EMGFAP-EMFDN-  
EMFSP 4X3 = 12 DSI/FAP 4 Intéressé 2 DAFA/MDFAP 4 JORPB 1.-